



# 7<sup>e</sup> Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la CPS



19–22 novembre 2024

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail n° 7
Titre :	Création d'une base de données régionale sur l'aquaculture : principales observations des États et Territoires insulaires océaniques
Auteur(s) :	Franck Magron, Chinthaka Hewavitharane, Julie-Anne Kerandel

## Résumé/breve description/éléments clés :

Les données aquacoles sont collectées par les écloséries, les exploitations aquacoles et, occasionnellement, lors de visites ou d'enquêtes ponctuelles. Toutefois, elles sont rarement agrégées ou diffusées à l'échelon national en vue de l'établissement de rapports.

La création d'une base de données régionale en ligne a été entreprise dans le cadre du Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de la CPS afin de pallier ce manque. Un appel à manifestations d'intérêt a également été adressé aux membres, qui sont invités à formuler des recommandations concernant, d'une part, le type de données à faire figurer dans l'interface Web et, d'autre part, la ou les éventuelles applications mobiles pouvant être utilisées par les aquaculteurs et les enquêteurs.

## Recommandations :

- a. Les membres et partenaires sont invités à approuver la création, dans le cadre du Programme CFAP de la CPS, d'une base de données régionale sur l'aquaculture.
- b. Les membres et les partenaires sont invités à se manifester s'ils souhaitent participer à la conception de cette base régionale et/ou l'utiliser, et à réfléchir, lors de travaux de groupe, aux données que celle-ci devra contenir, ainsi qu'à la possibilité d'améliorer l'étendue et la couverture de la collecte nationale de données aquacoles, et à la stratégie à mettre en œuvre pour ce faire.

## Données aquacoles

### *Écloseries*

1. Les écloseries collectent généralement des données pour gérer leur stock de géniteurs, suivre et améliorer la production des post-larves, des juvéniles ou des naissains, et établir des rapports concernant les juvéniles vendus ou donnés à des exploitations aquacoles pour grossissement. Le personnel des écloseries consigne d'ordinaire des informations détaillées sur les intrants et les paramètres environnementaux (aliments, pH, oxygène dissout, température de l'air et de l'eau, nitrites, dioxyde de carbone, ammoniac, etc.) à différentes étapes du processus de production. Par ailleurs, il dénombre les individus et détermine le taux de croissance d'une population par échantillonnage des lots de production. Les paramètres recueillis dépendent habituellement des produits et des activités de l'écloserie, et sont le plus souvent réservés à un usage interne.
2. Le nombre de juvéniles produits et fournis aux exploitations aquacoles peut servir à estimer la production des exploitations clientes, en l'absence de données publiées (dans le cas des petites exploitations et de l'aquaculture vivrière, par exemple), mais aussi à évaluer le nombre d'exploitations s'approvisionnant auprès de l'écloserie.
3. Aux échelons national et régional, un inventaire des écloseries, de leurs infrastructures, de leurs emplois, de leur production annuelle, de la destination de cette production par type de produit, de leurs coûts et de leurs bénéfices est généralement nécessaire en vue de la déclaration de leurs résultats aux autorités nationales et aux bailleurs de fonds.

### *Exploitations aquacoles*

4. Les données collectées au sujet des exploitations aquacoles dépendent d'ordinaire de la taille de l'exploitation et de la législation. Si les grandes exploitations collectent généralement des données sur les intrants, les paramètres environnementaux, la mortalité et la production totale par cycle de production, les données relatives aux petites exploitations et aux exploitations vivrières se limitent le plus souvent à leur emplacement, au type/à la superficie des enclos et aux produits associés, et sont obtenues par recensement et lors de visites ponctuelles.
5. On retrouve habituellement parmi les informations générales relatives aux exploitations les coordonnées du propriétaire, les infrastructures d'élevage (bassins, lignes, cages, etc.) utilisées pour chaque produit, voire la production annuelle estimée. Peuvent également s'y ajouter des statistiques sur l'emploi (effectifs, activité et salaires), les coûts d'investissement, les subventions, les achats et les ventes, autant d'informations qui peuvent être utiles pour évaluer la rentabilité de l'exploitation.
6. Idéalement, les exploitations devraient rendre compte de leur production, de leurs ventes et de leurs coûts, mais en l'absence d'incitations ou de législation rendant ces déclarations obligatoires, ces informations peuvent être difficiles à obtenir, notamment pour ce qui est des petites exploitations.

## Vers une base de données régionale sur l'aquaculture

### *De la nécessité d'une base de données centralisée*

7. Les données aquacoles, lorsqu'elles existent, sont souvent stockées au format papier, dans des tableurs et/ou dans des bases de données locales répartis en différents endroits, faute de système centralisé. Cela peut suffire pour un usage interne et dans le cadre d'une étude précise, mais pas pour la production de rapports nationaux et régionaux.
8. Lorsqu'ils doivent produire des rapports, les responsables ont du mal à extraire les informations concernant les activités aquacoles, la production réelle, la contribution de l'aquaculture au produit intérieur brut (PIB) ou à l'emploi national. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par exemple, demande pour ses rapports des données actualisées sur l'activité et la production, qui ne sont généralement pas disponibles à l'échelon national.
9. Lors d'une catastrophe naturelle, les autorités nationales peuvent vouloir en évaluer l'impact potentiel sur les exploitations et les infrastructures aquacoles afin de préparer une réponse adéquate, d'estimer les besoins financiers et de donner la priorité à la reprise des activités.

### *Base de données régionale en ligne*

10. Une base de données régionale disponible en ligne, associée à une ou plusieurs applications mobiles pour la collecte de données, peut permettre la centralisation de données issues de sources multiples. La création d'une telle base a été entreprise dans le cadre du Programme CFAP de la CPS, l'objectif étant de consigner des renseignements techniques et économiques au sujet des exploitations aquacoles et des écloseries, de leurs cycles de production et de leurs échantillonnages.
11. L'architecture actuelle permet de dresser un inventaire des exploitations aquacoles et des écloseries, des enclos de reproduction, et de collecter certaines informations sur les lots de production et l'échantillonnage. La base de données évoluera en fonction de l'intérêt manifesté par les États et Territoires insulaires océaniques et de leurs observations quant aux données qu'ils souhaitent y voir figurer. Le modèle de données sera standardisé, et tiendra notamment compte des besoins en matière de production de rapports à l'échelon national et régional.
12. La dernière version en date fait appel aux nouvelles technologies pour faciliter la collecte de données. Par exemple, les écloseries et les exploitations aquacoles suivent généralement la croissance des spécimens en échantillonnant les lots de production et en pesant/mesurant les individus figurant dans l'échantillon. Le dénombrement et la mesure des animaux échantillonnés peuvent être facilités par l'utilisation de photos et de modèles d'intelligence artificielle (IA).

### *Application mobile*

13. Une application destinée aux exploitants pourrait, de la même manière que l'application IkaSavea, faciliter l'acquisition de données et la production de rapports sur les achats d'aliments, l'échantillonnage des lots et la production totale. Ces données seraient saisies hors ligne dans l'application et synchronisées ultérieurement avec la base de données centrale.

14. En outre, l'application pourrait fournir des conseils et des services aux exploitants (par exemple, conseils sur la quantité d'aliments nécessaires pour un nombre de spécimens et une taille moyenne estimés à partir d'un échantillon), ou des informations émanant des fournisseurs et des acheteurs, ou leur étant destinées. Les spécifications devront faire l'objet d'un accord à l'échelle régionale et d'une discussion avec les exploitants, l'objectif étant de comprendre quels facteurs les inciteraient à utiliser l'application et à participer à l'établissement de rapports.